

BGer 4A_640/2024 vom 5. Dezember 2024

Bundesgericht, 2024-12-05, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_4A_640_2024

FR: TF 4A_640/2024 du 5 décembre 2024

IT: TF 4A_640/2024 del 5 dicembre 2024

Erwägungen

E. 1

Statuant par arrêt du 16 septembre 2024, la Chambre des baux et loyers de la Cour de justice du canton de Genève a déclaré irrecevable l'appel formé par A. _____ à l'encontre du jugement rendu le 28 mars 2024 par le Tribunal des baux et loyers genevois dans le cadre du litige divisant le prénommé et B. _____, d'une part, d'avec C. _____, d'autre part.

E. 2

Le 29 novembre 2024, A. _____ et B. _____ (ci-après: les recourants) ont recouru au Tribunal fédéral contre cet arrêt. Le Tribunal fédéral n'a pas requis le dépôt d'une réponse au recours.

E. 3

Le Tribunal fédéral examine d'office et librement les conditions de recevabilité des recours qui lui sont soumis (ATF 145 I 239 consid. 2).

E. 3.1

En vertu de la règle générale de l'art. 100 al. 1 de la loi sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le recours doit être déposé devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent la notification de l'expédition complète de la décision attaquée. Il s'agit d'un délai légal qui ne peut pas être prolongé (art. 47 al. 1 LTF).

E. 3.2

En l'occurrence, il ressort de l'extrait de suivi des envois de La Poste suisse que la décision cantonale entreprise a été notifiée aux recourants le 18 octobre 2024. Déposé le 29 novembre 2024, le recours est dès lors tardif et, partant, manifestement irrecevable, ce qu'il convient de constater selon la procédure simplifiée de l' art. 108 al. 1 let. a LTF .

E. 4

Étant donné les circonstances, le Tribunal fédéral renoncera exceptionnellement à la perception des frais judiciaires (art. 66 al. 1 LTF). Il n'y a pas lieu à l'allocation de dépens, dès lors que la partie intimée n'a pas été invitée à se déterminer sur le recours (art. 68 al. 1 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.